



Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DIMANCHE 29 AVRIL 2018 A MONTMIRAIL (Salle de la halle aux veaux)

L'Assemblée Générale ordinaire est ouverte à 10h30 par le Président Yves COQUEL.

Les membres du Conseil d'Administration présents sont : Daniel ANGER, Patrick BRYARD, Yves COQUEL, Benoît FICHET, Jean-Pierre HACHE, Alain HERBLOT, Gérard LAHAYE, Jean-Michel LOISEAU, Annie NICOLAS, Didier NICOLAS, Dominique PLATEL, Brigitte PORTERES, Jean-Louis TOUPILLIER.

Le Président, Yves COQUEL, remercie la présence de très nombreux élus, adhérents et sympathisants. Plus de 70 personnes assistent à l'Assemblée Générale.

Le Président souligne notamment la présence de :

- Mr DHUICQ, Maire de MONTMIRAIL et Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise,
- Mr ASSIER, Maire de CONDE-EN-BRIE et Vice-Président de la Communauté d'agglomération de la Région de Château - Thierry,
- Mme BERAT Maire de VAUCHAMPS et Conseillère Départementale de la Marne,
- Mr LAURENT Maire de LES ESSARTS LE VICOMTE et Président du programme LEADER,
- Mr GANDON, Maire de COURMONT et Vice-Président de la Communauté d'agglomération de la Région de Château - Thierry,
- Mme CHEYERE animatrice LEADER Brie et Champagne,

Le Président, Yves COQUEL, remercie Mr DHUYCQ, pour le prêt gratuit de la salle.

Le Président vérifie le quorum à atteindre qui doit être de 51 minimum. Le Président a reçu 22 pouvoirs. Il vérifie et constate la présence dans la salle de plus de 29 adhérents. Le quorum est vérifié.

Le Président, Yves COQUEL, traite l'ordre du jour en présentant un Powerpoint préparé spécifiquement pour l'Assemblée Générale.

1) Rétrospective 2017

1.1 Les manifestations

- ✓ ARTONGES le 12 mars 2017

Le Président présente les photos prises lors de l'assemblée générale du 12 mars 2017 qui a eu lieu à ARTONGES et du repas avec les adhérents qui a suivi et qui s'est déroulé à l'auberge de l'Omois à BAULNE EN BRIE.

- ✓ MONTMIRAIL le 27 août 2017

Organisation par l'Association d'une journée champêtre à la gare de MONTMIRAIL avec les adhérents de l'Association. La matinée était consacrée à la visite guidée d'une ferronnerie d'art. Nous nous sommes ensuite retrouvés autour d'un méchoui. Ce fût une journée conviviale et réussie.

- ✓ MONTMIRAIL le 11 novembre 2017

Accueil de l'Association de l'école militaire de SAINT-CYR avec visite de la gare et de l'autorail. Les visiteurs ont été séduits autant par la sauvegarde de la gare que par l'autorail.

1.2 La remise en état d'objets pour le musée

Plusieurs objets ont été totalement rénovés par les bénévoles :

- Plusieurs lanternes,
- 1 porte lanterne,
- Plusieurs plaques de locomotives,
- 2 brouettes.

1.3 Les travaux à la gare

Plusieurs opérations et travaux ont été menés par les bénévoles :

- Rénovation de 2 bancs,
- Désherbage de la voie de garage de l'autorail (voie 5) pour diagnostic de l'état de la voie,
- Démolition du bâtiment situé entre le bâtiment voyageurs et le château d'eau.

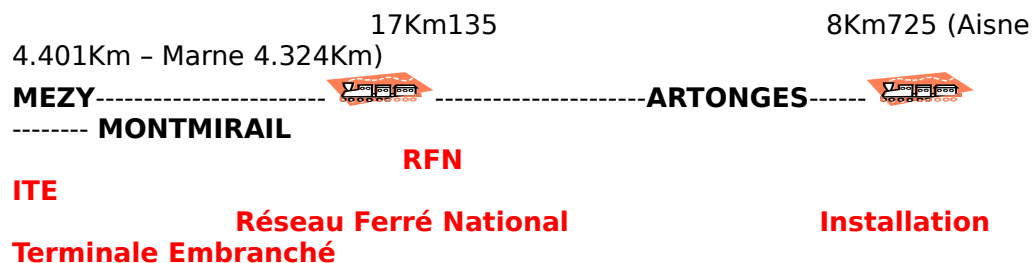
2) Processus d'autorisation de circuler sur l'ITE ARTONGES-MONTMIRAIL

Le Président rappelle les 2 régimes de la ligne 22² depuis 2013.

7 Février 2013 : Décision du conseil d'administration de RFF de fermer la section entre ARTONGES et MONTMIRAIL.

Ce secteur ne fait plus partie du RESEAU FERRE NATIONAL.

La section ARTONGES - MONTMIRAIL devient une ITE Installation Terminale Embranché.



SNCF Réseau reste propriétaire de la voie tout en se désengageant financièrement sur le coût de sa remise en état et son entretien. Par le biais d'une Convention d'Occupation Temporaire, la Société VFLI utilise l'ITE depuis son inauguration officielle, le 04 octobre 2013. Elle achemine ses locomotives dans son atelier de maintenance de MONTMIRAIL.

Processus d'autorisation de circuler sur l'ITE ARTONGES-MONTMIRAIL avec un train touristique :

L'autorisation d'exploitation et le contrôle de la sécurité des chemins de fer touristiques situés en dehors du réseau ferré national, relèvent de l'autorité des préfets de département.

Le Préfet n'a pas les compétences internes. Il s'appuie sur un service technique à compétence nationale dépendant du ministère des transports : le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés). Ce service STRMTG vérifie la complétude du dossier sécurité et demande l'avis d'un organisme qualifié agréé OQA. L'Association a retenu l'organisme CERTIFER.

Le processus de demande d'autorisation de circuler sur l'ITE a été lancé fin 2015 par l'Association.

L'évaluation CERTIFER a consisté à donner un avis sur :

- La voie ferrée,
- Les passages à niveau,
- Le matériel roulant,
- Les documents de sécurité (DPS, DS, RSE, PIS)

Conclusions de l'expertise :

Les observations sont mineures. Le rapport mentionne que l'exploitant a une connaissance approfondie et une approche sur la sécurité permettant une exploitation du train touristique. L'état de la voie est conforme au RT CFT référentiel technique des chemins de fer touristiques.

Mi 2016, le seul élément manquant pour la complétude du dossier est l'émergence d'une **convention entre les collectivités, VFLI et TFBCO** afin d'assurer une bonne organisation entre les circulations de VFLI et celles de TFBCO.

L'Association constate une situation de blocage de la Société VFLI qui perturbe l'avancement du projet.

Devant cette situation les élus et l'Association ont fait appel fin décembre 2016 à l'intervention des Préfets.

L'Etat par le biais des 2 Sous-préfets prend le dossier en main début 2017.

Une première réunion a été organisée en Sous-préfecture de Château-Thierry le 10 mars 2017 en présence de 2 sous-préfets (Aisne + Marne). VFLI émet des réserves d'ordre juridique et de responsabilité sur une cohabitation VFLI - TFBCO qui ne trouvent pas de réponse en séance.

Le STRMTG précise qu'il faudra tenir compte du futur décret « petites lignes » qui va paraître au mois d'avril.

Plusieurs réunions se sont ensuite enchaînées durant l'année 2017 :

- Réunion en Sous-préfecture de CHATEAU-THIERRY le 13 juillet 2017,
- Réunion en Sous-préfecture de CHATEAU-THIERRY le 18 septembre 2017,
- Réunion sécurité à MONTMIRAIL avec la société VFLI le 13 octobre 2017,
- Réunion en Sous-préfecture de CHATEAU-THIERRY le 08 novembre 2017,
- Réunion en Sous-préfecture de CHATEAU-THIERRY le 20 décembre 2017,
- Réunion en Sous-préfecture de CHATEAU-THIERRY le 30 mars 2018.

Résultat des réunions en Sous-préfecture : création **d'une convention** de mise à disposition de la ligne de Artonges à Montmirail en vue d'une exploitation à des fins de chemin de fer touristique entre :

- ✓ La **Société VFLI**
- ✓ La Collectivité de la Marne : **La Commune de MONTMIRAIL**
- ✓ La Collectivité de l'Aisne : **Le PETR - UCCSA (Pôle d'équilibre territorial rural - Union des communautés de communes du sud de l'Aisne)**
- ✓ **L'Association TFBCO**

La convention reste à finaliser pour régler certains points de détail. Plusieurs réunions intermédiaires entre les acteurs spécifiques sont à programmer :

- Une dernière réunion de négociation entre TFBCO/VFLI et les collectivités,
- Une réunion opérationnelle VFLI/TFBCO programmée le 04 mai prochain.

Enfin une réunion plénière pilotée par la Sous-préfecture est prévue pour présentation officielle de la convention.

Parallèlement aux différentes réunions, l'Association a créé un document sécurité supplémentaire : une **CLO** (Consigne locale opérationnelle). Ce document sécurité a été validé par l'OQA CERTIFER en janvier 2018.

La CLO est présentée dans le détail par Dominique PLATEL.

L'Association a officiellement demandé au préfet de l'Aisne l'autorisation de circuler sur l'ITE par courrier recommandé en date du 07 avril 2018.

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- Dossier préliminaire de sécurité (DPS) version 03.00 22/12/2016,
- Dossier de sécurité (DS) version 03.00 22/12/2016,
- Dossier de sécurité de l'exploitation (RSE) version 03.00 22/12/2016,
- Règlement de police gare (RP) version 02.00 16/07/2016,
- Règlement de police train version du 10/05/2016,
- Plan d'intervention et de secours (PIS) version 06.00 novembre 2017,
- Attestation d'assurance MAIF,
- Rapport de sécurité OQA réf EC-8809-0002-2 version 2 20/01/2018,
- Consigne locale organisationnelle (CLO) version 02.00 15/02/2018,
- *Projet de convention TT Artonges - Montmirail version provisoire 26/03/2018*

Le Président détaille l'ensemble des travaux qui seront à réaliser pour circuler :

- Remise en état partielle de la voie 5 de garage pour un montant de 12 732€ TTC. Les travaux ont été commandés à la Société BRIFER pour une intervention début juin S23 et S24,
- Remise en peinture partielle du PICASSO pour un montant de 4128€ TTC. Les travaux seront réalisés par la carrosserie COLSON de MONTMIRAIL,
- Achat de batteries de l'autorail pour un montant de 6 438,24€ TTC,
- Remise en état du quai de VILLEMoyenne. Ces travaux seront pris en charge par la Commune de DHUYS et MORIN en BRIE,
- Remise en état des garde-corps de certains ponceaux. Ces travaux seront pris en charge par la Commune de DHUYS et MORIN en BRIE,
- Mise en place de la signalétique pour certains passages à niveau. Ces travaux seront pris en charge par la Commune de DHUYS et MORIN en BRIE,
- Mise en place de panneaux de repérage kilométrique le long de la ligne (PK 18.000 à PK25,000),
- Mise en place d'un repérage hectométrique (peinture sur rail) le long de la ligne.

3) Valorisation du patrimoine ferroviaire

Après le rachat de la gare et du château d'eau par l'Association en 2015 grâce aux donateurs, la Commune de MONTMIRAIL a racheté en 2016 la halle à marchandises et le terrain environnant y compris la voie de garage sur laquelle est stationné l'autorail.

Ainsi grâce à la Commune de MONTMIRAIL, l'ensemble du **patrimoine ferroviaire** de MONTMIRAIL : **gare + château d'eau + halle à marchandises** est préservé.

Il est aujourd'hui sans doute très difficile de trouver en France un ensemble équivalent dans un état correct de conservation et non transformé.

La valorisation du patrimoine consiste désormais à remettre en état la gare et le château d'eau avec le fonctionnement de l'époque, c'est-à-dire sans transformation ni dénaturation et créer un musée ferroviaire.

La démarche est désormais la suivante :

- Identification des travaux,
- Etablissement de devis entreprises,
- Recherche de financement.

Les travaux et achats suivants ont été identifiés :

- Rénovation des portes et fenêtres de la gare,
- Remise en état des locaux sanitaires,
- Remise en état et réhabilitation du château d'eau,
- Remise en état du sol de la gare (salle d'attente 1^{ère} classe),
- Achat de vitrines pour le musée,
- Création d'une allée pour handicapés,

Les devis ont été établis et s'élèvent pour l'ensemble des travaux à un montant de **126 539,56€**.

Nature de la dépense	Montant total TTC
Réfection bâtiment voyageurs	53 117,47€
Travaux de plomberie et divers	13 809,54€
Réfection des WC	17 884,64€
Allée pour accès handicapés	11 777,93€
Vitrines pour musée	7 028,23€
Réfection du château d'eau	22 921,75€
TOTAL	126 539,56€

Le Président présente le plan de financement des travaux. Ce plan de financement a été préparé avec l'aide de Pauline CHEYERE animatrice Leader du pays de brie et champagne.

Financeurs	Montant	Statut
FEADER FONDS EUROPEENS	40 000€	Avis favorable en comité de pré-programmation
REGION GRAND EST	25 308€	Avis favorable associé au programme LEADER
Commune de MONTMIRAIL	15 000€	Accord
Fondation du Crédit Agricole Nord Est	20 000€	Accord
Auto-financement Association	10 708€	
Département de la Marne	15 524€	En cours d'étude
TOTAL	126 540,00€	

4) Rapport moral :

Le Président remercie tous les adhérents et les élus qui soutiennent le projet.

Il dresse le bilan du travail associatif de l'année 2017 :

- Des centaines d'heures de travail,
- La rédaction de plusieurs dossiers (sécurité, plan de financement, convention),
- De nombreuses réunions (sous-préfecture, VFLI),
- De nombreux échanges et démarches (élus, OQA, devis entrepreneurs,...).

Ce travail témoigne du dynamisme de l'Association.

Une année 2017 marquée par :

- Un accord VFLI pour la circulation du train touristique sur l'ITE entre ARTONGES et MONTMIRAIL,
- L'aide de l'ETAT pour obtenir l'accord VFLI,
- Le soutien inconditionnel des élus,
- L'implication de la Commune de MONTMIRAIL et du PETR-UCCSA dans le projet,
- La réussite du plan de financement pour les travaux de rénovation du patrimoine ferroviaire,

Le Président regrette les difficultés pour obtenir l'autorisation de circuler sur l'ITE mais la persévérance et le travail de l'Association finissent par donner des résultats.

L'espoir de circuler sur l'ITE va devenir une réalité.

Le Président soumet le rapport moral à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

5) Rapport Financier pour l'année 2017 :

Le Président donne la parole à Mr SCHANG vérificateur aux comptes annuels de l'Association.

Mr SCHANG présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/17. Il certifie en particulier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image

fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'association à la fin de l'exercice.

Il propose de donner un quitus de gestion au trésorier.

Le rapport est annexé au compte-rendu.

Le Président donne ensuite la parole au trésorier Didier NICOLAS.

Plusieurs tableaux et bilans sont présentés à l'Assemblée :

- Etat annuel des comptes bancaires
- Budget de fonctionnement et comptabilité générale de l'exercice 2017

Le trésorier, Didier NICOLAS, procède à la lecture et aux commentaires des comptes de l'Association, de charges et produits de l'exercice 2017.

Bilan financier 2017 :

Le bilan financier de l'exercice 2017 est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Cotisations	431,00€	3 240,00€
Dons patrimoine		820,00€
Intérêts épargne		287,56€
Ventes diverses		68,00€
Manifestation méchoui	1 151,58€	1 726,00€
Déplacements	67,60€	
Factures diverses autorail	189,46€	
Loyer locataire		2 282,64€
Factures diverses gare	284,99€	
Frais Postaux	120,42€	
Impôts	127,00€	
Subventions		160,00€
AG + repas	1 809,53€	1 650,00€
Frais bancaires	15,00€	
Frais EDF	130,52€	
Site Internet	10,02€	
Factures diverses	437,62€	
Sous total	- 4 774,74€	+ 10 234,20€
Solde		+ 5 459,46€

Etat annuel des comptes bancaires pour l'année 2017 :

	au 31/12/2017	au 01/01/2017
CRCA DAV	2 950,73€	552,55€
CRCA Epargne	7 022,68€	4 011,54€
CE Compte	1 819,75€	2 046,03€
CE Livret A	37 132,33€	36 855,91€
TOTAL	48 925,49€	43 466,03€
	Solde :	
	5 459,46€	+

Le Trésorier soumet le rapport financier à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

6) Election des membres du Conseil d'administration :

Les 15 membres du Conseil d'administration pour l'année 2017 étaient les suivants :

Daniel ANGER - Patrick BRYARD - Daniel COLUCHE - Yves COQUEL - Benoît FICHET - Jean-Pierre HACHE - Alain HERBLOT - Gérard LAHAYE - Jean-Michel LOISEAU - Annie NICOLAS - Didier NICOLAS - Dominique PLATEL - Brigitte PORTERES - Jean THOMAS - Jean-Louis TOUPILLIER.

Le Président précise qu'il y a 2 démissionnaires Daniel COLUCHE et Jean THOMAS. Il propose à l'Assemblée de ne pas remplacer ces 2 membres démissionnaires.

La proposition d'un Conseil d'administration à 13 membres est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Les 13 membres du Conseil d'administration pour l'année 2018 sont par ordre alphabétique :

Daniel ANGER - Patrick BRYARD - Yves COQUEL - Benoît FICHET - Jean-Pierre HACHE - Alain HERBLOT - Gérard LAHAYE - Jean-Michel LOISEAU - Annie NICOLAS - Didier NICOLAS - Dominique PLATEL - Brigitte PORTERES - Jean-Louis TOUPILLIER.

Le Président annonce que le CA se réunira prochainement pour définir le bureau exécutif.

Le Président, Y. COQUEL, déclare l'ordre du jour épuisé et l'Assemblée Générale close.

Il remercie les participants et les invite à partager le pot de l'amitié.

Fait à MONTMIRAIL, le 29 Avril 2018

Pour l'Association TFBCO,

Yves COQUEL Président